



*44 Eddington Rd., Hanwell, NB E3E 2C9  
(506) 461-6486 cell / (506) 453-7893 home / (506) 453-0730 fax  
bradjenkins@bellaliant.net*

## **New Brunswick Hockey Officials Association**

Le 31 mai 2017

### **Directive de NBHOA**

Destinataires: Président de de zone/Arbitre en chef/Arbitres en chef des associations mineures/et tous les officiels de l'Association.

Objet : Les écussons de NBHOA et de Hockey Canada au niveau du hockey non sanctionné

Si vous agissez comme officiel au niveau du hockey **Non-Sanctionné**, vous devez **enlever** vos écussons de NBHOA **et** de Hockey Canada.

Le hockey non-sanctionné se définit comme toute ligue/équipe qui n'est pas inscrite au niveau de Hockey NB et de Hockey Canada (HC). Ceci comprend la plupart des ligues de printemps, toute ligue adulte relevant de CARHA et certaines ligues de niveau senior. Ces ligues ne sont pas gouvernées par HNB ou HC, ce qui fait que votre assurance ne s'applique pas, puisque vous ne représentez plus HNB/NBHOA/HC.

Les arbitres en chef au niveau local sont priés de s'assurer que la présente directive soit respectée par les officiels de votre région.

Merci à l'avance de votre collaboration,

Brad Jenkins

Directeur technique